Commune de Saint-Denis de La Réunion
Direction Voirie

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REFECTION DE VOIRIE

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2510300464-CB-NZ
Date limite de remise des plis	**10/12/2026 15h00**
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

Un complément général au règlement de la consultation est téléchargeable sur le profil acheteur (bas de la page internet).

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Commune de Saint-Denis de La Réunion
2 rue de Paris
Saint-Denis
97717 Saint-Denis Cedex 09
02 62 92 16 70
http://www.saintdenis.re

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur la réalisation de travaux de réfection, de construction et d'aménagement de voirie correspondant à des travaux d'entretien de faible ampleur ou des travaux plus conséquents.

Le détail des prestations est indiqué aux Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Code CPV	Libellé CPV
45233141-9	Travaux d'entretien routier

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REFECTION DE VOIRIE
Acheteur	Commune de Saint-Denis de La Réunion
Type de contrat	Accord-cadre à marchés subséquents et à bons de commande, multi-attributaires
Structure	4 lots
Lieu d'exécution	Commune de Saint-Denis de La Réunion
Durée de l'accord-cadre	48 mois
Développement durable	Clause d'insertion sociale – Critère environnemental
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

Le marché est décomposé en 4 lots.

Lot	Désignation	Forme	Objet	Montant HT minimum sur 4 ans	Montant HT maximum sur 4 ans
1	TRAVAUX GENERAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE	❖ accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents ❖ nombre maximum d'attributaires sous réserve d'un nombre suffisant d'offres : 4	Prestations complètes (béton, enrobé et prestations connexes)	0,00 €	8 000 000 €
2	TRAVAUX A PREPONDERANCE BETONS BITUMINEUX	❖ accords-cadres multi-attributaires à bons de commandes ❖ nombre maximum d'attributaires sous réserve d'un nombre suffisant d'offres : 4	Travaux à prépondérance « bétons bitumeux » : • Fourniture et mise en œuvre d'enrobé ; • Mise à la côte des émergences de réseaux ; • Fourniture et pose d'accessoires de voirie ; • Fourniture et pose de bordures ; • Prestations de génie civil ; • Réalisation de la signalisation verticale et horizontale ; • Réalisation de murs, murets et/ou de clôture…	600 000,00 €	12 800 000 €
3	TRAVAUX A PREPONDERANCE BETONS HYDRAULIQUES	❖ accords-cadres multi-attributaires à bons de commandes ❖ nombre maximum d'attributaires sous réserve d'un nombre suffisant d'offres : 4	Travaux à prépondérance « béton hydraulique » : • Réalisation de trottoir ; • Fourniture et pose de bordures ; • Mise à la côte des émergences de réseaux ; • Fourniture et pose d'accessoires de voirie ; • Prestations de génie civil.	300 000,00 €	3 840 000 €

4	TRAVAUX DE MACONNERIES, SOUTENEMENT ET CLOTURES	❖ accords-cadres multi-attributaires à bons de commandes ❖ nombre maximum d'attributaires sous réserve d'un nombre suffisant d'offres : 4	Travaux de maçonnerie, soutènement et clôtures : • Prestations de génie civil ; • Réalisation de murs, murets et/ou de clôture…	200 000,00 €	4 800 000 €

- **Règle de limitation d'attribution des lots :**

Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots de leur choix, mais ne pourront pas être attributaires de plus de deux lots et les attributaires du lot 2 ne peuvent pas prétendre aux lots 3 et 4.

Au regard de la limitation d'attribution des lots et dans le cas où un même candidat serait classé premier sur plusieurs lots, il lui sera attribué le(s) lot(s) financièrement le plus important.

Dans le cas où l'application de cette règle d'attribution aboutirait à une infructuosité du lot, le pouvoir adjudicateur pourra décider d'attribuer au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et ce, sans préjudice de la restriction d'attribution décrite ci-dessus. Il s'agit d'une simple faculté, dans le cas contraire, le lot sera déclaré sans suite pour infructuosité.

CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation comprend :

1. Le présent règlement de la consultation (RC) ;
2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dont seul l'exemplaire conservé par l'acheteur fait foi ;
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dont seul l'exemplaire conservé par l'acheteur fait foi ;
4. La pièce financière (Bordereau(x) des Prix Unitaires plafonds (BPUP)) ;
5. Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) pour une commande type ;
6. Le descriptif des travaux ;
7. La candidature simplifiée (DCS) ;
8. La déclaration de sous-traitance (DC4).

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au dossier de consultation des entreprises (DCE).
L'annexe au CCAP portant sur l'insertion sociale – communiquée ultérieurement ;

Il leur appartient de procéder à toute vérification et de faire parvenir leurs observations et/ou questions au plus tard **huit jours** avant la date limite de réception des offres.

Faute de dénonciation avec justifications dans ce délai, le dossier est réputé avoir été accepté tel quel par les candidats.

L'acheteur se réserve la possibilité d'apporter au plus tard **six jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications sont réputées connues et acceptées par les candidats.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Conditions particulières d'exécution :**

En application de l'article L2112-2 du CCP, l'accord-cadre fait l'objet d'une action d'insertion au profit de demandeurs d'emploi en difficulté dans les conditions énoncées au CCAP.
Cette action est considérée comme une modalité d'exécution du contrat. L'annexe au CCAP précise les modalités de mise en œuvre de la clause.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Dossier de candidature simplifiée	*Le candidat remet :* *- soit le dossier de candidature simplifié transmis dans le DCE comprenant les éléments ci-dessous, avec les annexes (si elles sont demandées).* *- soit les éléments ci-dessous :* *1. Une lettre de candidature contenant à minima les informations suivantes :* *Pour le candidat individuel :* *- l'identification du candidat (forme SARL, SIRET, …)* *- les coordonnées (téléphone, mail)* *- l'identité de la personne habilitée à engager le candidat* *Pour le groupement conjoint ou solidaire :* *- l'identification des cotraitants (forme SARL, SIRET, …)* *- les coordonnées de chaque cotraitant (téléphone, mail)* *- la forme du groupement (conjoint ou solidaire)* *- la désignation du mandataire* *2. Une déclaration sur l'honneur justifiant respecter les exigences de participation aux marchés publics, à savoir ne pas tomber sous le coup d'un des cas d'interdiction de soumissionner, tels qu'énoncés aux articles L2141-1 à L2141-11 du CCP.* *3. La copie du jugement en cas de redressement judiciaire.*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.*

Document	Descriptif
	Pour chacun des lots 1 et 2, le chiffre d'affaires minimum des candidats, hors ouvrages d'art, devra être égal *Lot 1 : 1 000 000 € HT* *Lot 2 : 1 900 000 € HT*
Capacité technique et professionnelle	
Effectifs moyens et importance encadrement	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.*
Références travaux	*Liste des travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.* *Les PV de réceptions, EXE 6 et PV de levées de réserves ne sont pas considérées comme des attestations de bonne exécution.*
Qualifications	*Liste des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché, et preuve qu'elles disposent des compétences, formations et autorisations nécessaires à la réalisation des travaux qui lui sont confiés :* - *Attestation AIPR*

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par chacun des membres du groupement.

PREUVE DES CAPACITES

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, etc.).

SOUTIEN D'UN AUTRE OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières **d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui.**

Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et **apporte la preuve** qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

S'il s'agit de sous-traitants : le candidat indique clairement qu'il s'appuie sur les capacités du sous-traitant. Dans ce cas, il présente le DC4 et les capacités du sous-traitant dûment complétés avec la candidature. Les capacités du sous-traitant sont alors examinées au stade de la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Pièce financière	*Bordereau des prix unitaires pour chaque lot, complété dans sa totalité et sans y apporter de modification*
Mémoire technique	*Permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre au regard des critères de jugement définis au présent règlement de consultation.*

⚠ En cas de non-respect de cette clause, l'offre du candidat sera jugée irrégulière.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique. Les conditions de transmission et d'ouverture des copies de sauvegarde sont indiquée au Règlement de consultation complémentaire téléchargeable sur la page du profil acheteur.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

3. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

- **Prix HT (60 %)** : le montant total du DQE

- **Valeur technique de l'offre (30 %) :** sur la base du mémoire technique. Ce mémoire ne devra pas excéder 60 pages maximum (format A4). Les annexes devront être strictement limitées aux éléments complémentaires nécessaires à la compréhension de l'offres (fiches techniques, certification, CV,etc.).

- **Performance environnementale de l'offre (10 %) :** sur la base du mémoire technique.

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix HT (60 %)	La note de prix d'une valeur maximum de 10 points est calculée de la manière suivante :
Lot 1 :	***Sur la base du DQE du lot 1 :*** N1 = 10 x (P0/P) x 0,65 (Coefficient pour le travail en journée hors CHAPITRE A) + 10 x (P0a/Pa) x 0,15 (Coefficient pour le chapitre A – Travaux préparatoires) + 10 x (P0n/Pn) x 0,10 (Coefficient pour le travail de nuit) + 10 x (P0h/Ph) x 0,10 (Coefficient pour la zone des hauts)
Lot 2 :	***Sur la base du DQE du lot 2 :*** N1 = 10 x (P0/P) x 0,55 (Coefficient pour le travail en journée hors CHAPITRE A) + 10 x (P0a/Pa) x 0,15 (Coefficient pour le chapitre A – Travaux préparatoire) + 10 x (P0n/Pn) x 0,20 (Coefficient pour le travail de nuit) + 10 x (P0h/Ph) x 0,10 (Coefficient pour la zone des hauts)
Lot 3 et 4 :	***Sur la base du DQE lot 3 et DQE lot 4 :*** N1 = 10 x (P0/P) x 0,65 (Coefficient pour le travail en journée hors CHAPITRE A) + 10 x (P0a/Pa) x 0,10 (Coefficient pour le chapitre A – Travaux préparatoire) + 10 x (P0h/Ph) x 0,25 (Coefficient pour la zone des hauts)

Critère et pondération	Descriptif
2. Valeur technique de l'offre (30 %)	10 points seront attribués de la manière suivante :
• **Méthode d'organisation du chantier (5 points)**	***Sur la base du scénario technique propre à chaque lot :*** • Dispositions prévues en matière d'installation de chantier, (1 point) • Moyens en matériels prévus (1 point) • Moyens humains prévus (encadrement et effectifs) (1 point) • Plan de circulation en concordance avec le phasage des travaux (1 point) • Dispositions prévues dans le cas de travaux de nuit éventuellement envisagés (1 point)
• **Dispositions envisagées par l'entreprise en termes de sécurité et de sûreté (5 points)**	• Dispositions prévues vis-à-vis des riverains (communication, accès entrée-sortie,…) (2 points) • Dispositions prévues pour la protection des usagers de la rue et mise en place des panneaux de sécurité pour le maintien de la circulation des voies existantes pendant les travaux ou pour la mise en place de déviations (2 points) • Dispositions de sécurité et de sûreté prévues vis-à-vis des intrusions éventuelles de toute nature (1 point)

Critère et pondération	Descriptif
3. Performance environnementale de l'offre (10 %)	10 points seront attribués de la manière suivante :
	• Dispositions prévues concernant la valorisation des matériaux extraits du site (2 points)
	• Moyens prévus concernant la lutte contre la poussière (3 points)
	• Moyens prévus concernant la lutte contre le bruit (3 points)
	• Moyens et modalités prévus concernant le nettoyage du chantier (2 points)

Modalité d'attribution de la note technique *:* les renseignements attendus au niveau du dossier technique seront notés suivant les appréciations et le barème ci-après :

Très insuffisant :	0 point
Insuffisant :	25 % de la note maximale
Moyen :	50 % de la note maximale
Satisfaisant :	75 % de la note maximale
Très satisfaisant	100% de la note maximale

Les notes seront arrondies au centième.

- **Désignation de l'offre économiquement la plus avantageuse**

Il est établi un classement des offres sur la base des critères de jugement fixés ci-dessus. Le marché est attribué au candidat classé en 1ère position en application de la règle limitative d'attribution des lots.

La note finale résulte de l'addition de chacune des notes obtenues affectées de la pondération telle qu'énoncée précédemment.

En cas d'égalité entre les candidats, la note de prix départagera les offres.

- **Régularisation**

L'acheteur a la possibilité d'autoriser les candidats concernés à régulariser leurs offres dans les conditions de l'article R2152-2 du CCP.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de trois mois.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales datant d'un mois à compter de la demande de l'acheteur.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise datant de moins de six mois.
Attestation de congés payés	Un certificat attestant du respect des obligations relatives aux congés payés, prouvant que le candidat était à jour de ses obligations en cours de validité.
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Redressement judiciaire	En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés justifiant d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

A défaut de transmission de l'ensemble de ces documents dans les délais impartis, l'offre du candidat est rejetée. Il sera fait application de l'article R2144-7 du CCP.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021